

Commune d'URBES
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBES
SEANCE DU 02 FEVRIER 2017**

Sous la Présidence de M. Claude EHLINGER, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

Présents : Claude EHLINGER - Thierry HAMICH – Bernard FUCHS - Huguette DEGERT – Stéphane KUNTZ - Geoffroy DEBRAS – Philippe MUNSCH - Sylvie WEBER - Jean- Jacques WEBER

Absente excusée : Marie NUSSBAUM

Absent non excusé :

A donné procuration : Marie NUSSBAUM à Claude EHLINGER Maire.

Monsieur Jean-Jacques WEBER, assisté par Madame Denise FUCHS, sont désignés en qualité de secrétaires de séance.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

1. Vente Maison Forestière
 - Décision définitive du conseil municipal
 - Fixation du prix

DEL 2017/02/02/001. VENTE DE LA MAISON FORESTIERE

- Vu la délibération du 31 août 2015,
- Vu la délibération du 11 février 2016,
- Vu l'avis du Conseil Municipal en séance du 20 octobre 2016,
- Vu l'avis des domaines du 13 janvier 2016,
- Vu la proposition du 27 janvier 2017 de Monsieur Jérôme STEINER, domicilié à ODEREN, 68 Grand rue, de se porter acquéreur de la Maison forestière inoccupée actuellement et propriété de la Commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de vendre à Monsieur Jérôme STEINER la maison forestière d'URBES, sise 44 Grand rue – cadastrée comme suit :
 - section 3 parcelle 191 d'une contenance de 6 ares 51 centiares pour un montant de 105.000,-€
- décide que les frais d'acte ainsi que la commission de l'agence immobilière « BSK Immobilier » seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise M. le Maire à signer tout acte à intervenir et notamment l'acte de vente authentique qui sera reçu par l'Étude de Maître Carole KEMPKES.
- décide par conséquent la sortie du bien, parc n°191, section 3, de l'actif du budget forêt,
- décide de transférer la recette correspondante au budget principal 2017.

DIVERS ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean MEUNIER, agent ONF, et Monsieur François JOLY, responsable de l'Unité Territoriale de l'ONF Saint-Amarin en remplacement de Monsieur Charles PILAIN parti à la retraite, de bien vouloir assister à la réunion.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur JOLY.

M. Jean MEUNIER, agent ONF, présente :

1) L'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux d'exploitation 2017 pour la forêt communale d'URBES.

Il est convenu, comme les années précédentes, que M. le Maire donnera son accord avant tout engagement de travaux.

2) L'état d'assiette des coupes 2018 qui permet de définir les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

3) Les résultat de consultation des entreprises pour le débardage de l'exercice 2018. Les entreprises ayant répondu pour les travaux en forêt communale d'URBES sont :

- L'entreprise KIENTZY
- L'entreprise VANSON

L'entreprise JP Colin de Bussang a également demandé à reprendre des travaux de débardage pour URBES. Les travaux ayant été négligés antérieurement, les conseillers ne souhaitent pas répondre favorablement à sa demande.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que l'Entreprise KIENTZY de Bussang soit retenue pour les travaux 2018.

En ce qui concerne les travaux de sylviculture, M. Jean MEUNIER propose de reprendre les Ets Claude MURA de FELLERING.

Le conseil n'émet aucune objection à cette proposition.

4) La demande du locataire de chasse, M. Jean Bernard LIMBACH, qui souhaite des aménagements cynégétiques en forêt communale « aménagement de clairières, de boisements... ». Les aménagements peuvent être subventionnés par le GIC 14. Le Conseil donne son accord.

Échanges divers :

- Il existe toujours le conflit entre les chasseurs de Fellingring et d'Urbès concernant la barrière près du « paradieshisel ».
- Concernant les sapins de Noël, à compter de l'année 2017, il n'y aura plus d'épicéa distribués gratuitement. Les habitants auront la possibilité d'acheter des « Nordmanns » soit à la commune ou ailleurs.
- Une demande émanant de l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Urbès a été formulée pour occuper l'ancien dépôt des Pompiers derrière la Mairie en vue de l'assemblée Générale du 5 février prochain. La demande a été refusée par le Conseil Municipal en raison du mauvais comportement de certains membres, vis-à-vis de la commune en ce qui concerne notamment le déménagement du mobilier du local des pompiers. La salle paroissiale leur sera mise à disposition pour l'Assemblée Général du 05 février.
Philippe MUNSCH, Conseiller Municipal, et lieutenant du CPI du Chauvelin, est chargé de régler certains problèmes lors de cette réunion et d'en rendre compte au prochain Conseil Municipal.
- La collecte de sang organisée à STORCKENSHON le 10 novembre dernier, a permis d'accueillir 67 donateurs de sang.
- Le montant de l'indemnité forfaitaire mensuelle versée en 2017 au titre du partenariat « La Poste » Commune est de 1005.-€.
- La quête organisée dans la Commune en 2016 au profit du Comité Départemental de la ligue contre le cancer, s'élève à 1263.-€.
- M. Philippe MUNSCH, lieutenant du CPI du Chauvelin, commente le tableau récapitulatif des interventions sur le secteur du Chauvelin durant l'année 2016.

Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaiterait être informé dorénavant par les Sapeurs-Pompiers lorsqu'il y a un accident ou une intervention dans la Commune.

La séance est levée à 23h45.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de la
COMMUNE D'URBES
de la séance du 02 février 2017

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
M. Claude EHLINGER	Maire		
M. Thierry HAMICH	1 ^{er} adjoint		
Mme Marie NUSSBAUM	2 ^e adjointe		
M. Stéphane KUNTZ	3 ^e adjoint		
M. Bernard FUCHS	conseiller municipal		
Mme Sylvie WEBER	conseillère municipale		
M. Philippe MUNSCH	conseiller municipal		
Mme Huguette DEGERT	conseillère municipale		
M. Jean-Jacques WEBER	conseiller municipal		
M. Geoffray DEBRAS	conseiller municipal		